

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile

CODE SITE : 06118_003_02

ADRESSE DU SITE : 2790, route de Grasse

COMMUNE : 06530 Saint Cézaire sur Siagne

DATE : 31/03/2022

free



| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR :	FREE MOBILE
COMMUNE :	Saint Cézaire sur Siagne
NOM DU SITE :	Terrain communal St Cézaire sur Siagne
CODE SITE :	06118_003_02
ADRESSE :	2790, route de Grasse - 06530 Saint Cézaire sur Siagne
TYPE DE SUPPORT :	Mât métallique
PROJET DE :	Nouvelle antenne relais
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :	X = 962760.93, Y = 1859434.1 Longitude : 6.828885, Latitude : 43.643469

| CONTACT FREE MOBILE

NOM :	Stéphane BARRY Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL :	sbarry@free-mobile.fr
ADRESSE :	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Calendrier indicatif du projet	8
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	8
5. Plan de situation à l'échelle	9
6. Plan de cadastre	10
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	11
8. Déclaration ANFR	14
9. Plans du projet	15
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité	22
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	22
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	23
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	24

1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi.

Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Free Mobile projette d'installer un relais de téléphonie mobile sur le terrain communal référence cadastrale *Section C, Parcelle N° 78, commune de St Cézaire sur Siagne* afin de développer et d'exploiter son réseau.

Ce projet consiste en la création d'un pylône de téléphonie mobile assurant, de par son emplacement, la couverture d'une partie de la commune.

Ce relais sur pylône sera composé de 3 antennes multi-bandes, azimuts : 150°, 240° et 330° (*)

Afin d'avoir un dégagement suffisant pour assurer une couverture optimale, le pylône de téléphonie mobile atteindra la hauteur d'environ 24 mètres.

Deux faisceaux hertziens prévisionnels seront également installés au-dessous des antennes et permettront la liaison avec un site tiers.

La zone technique de FREE MOBILE sera implantée en pied de support, le massif étant enterré, une haie vive sera positionnée sur le pourtour du site.

Le pylône FREE MOBILE sera une pylône de type monotube, le support et les aériens seront peints en vert, finition mate (RAL défini avec la mairie)

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 3	À modifier : 0
Type			
Technologies		3G / 4G / 5G	
Azimuts (S1/S2/S3)		150° 240° 330°	

Caractéristiques antennaires: voir plans du projet, folio 7.

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

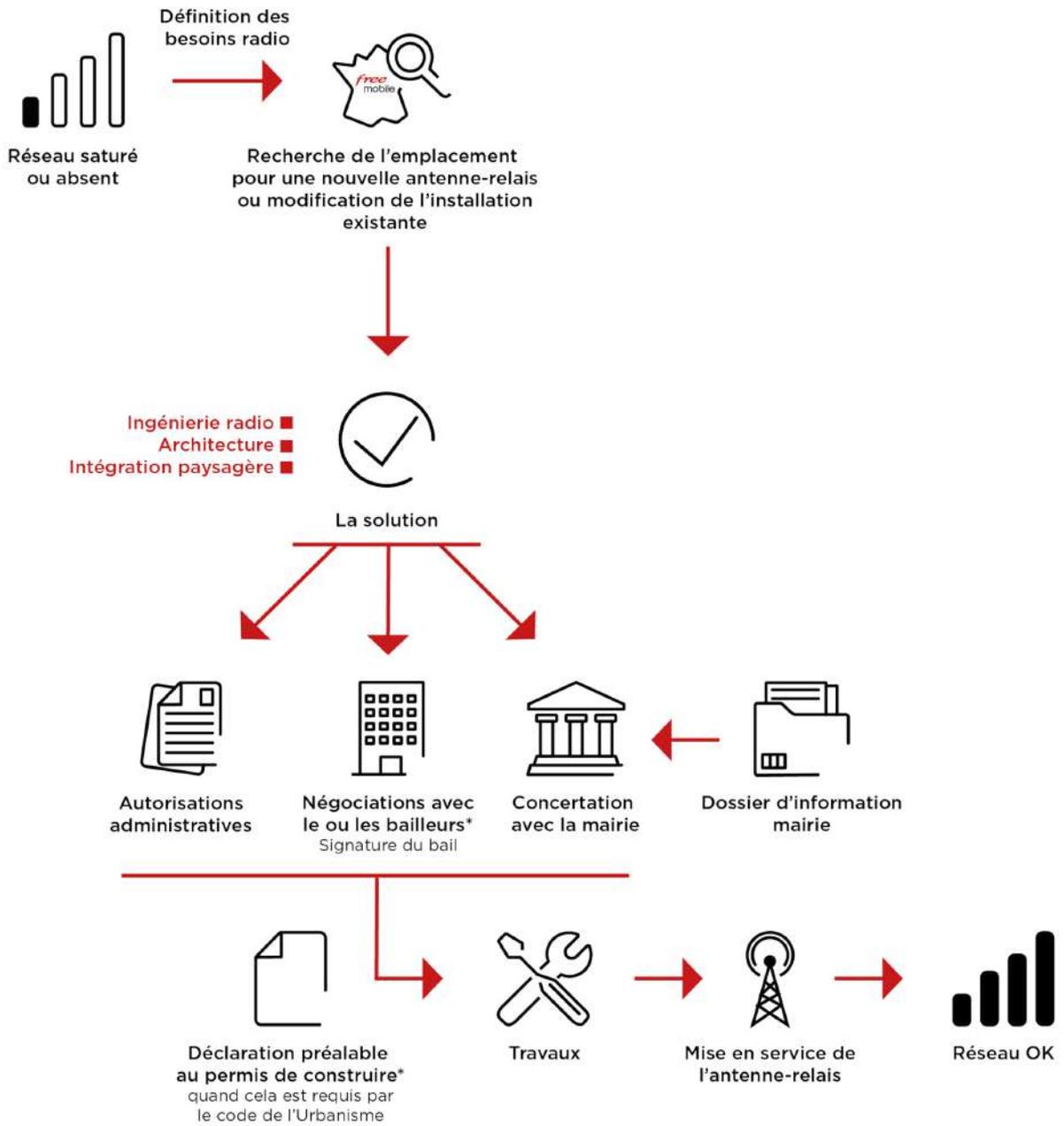
PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Avril 2022
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Mai 2022
Début des travaux (prévisionnel)	Septembre 2022
Mise en service (prévisionnel)	Janvier 2023

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

2790, route de Grasse
06530 Saint Cézaire sur Siagne

Coordonnées

Lambert II étendu

X = 962760.93
Y = 1859434.1

WGS 84

Longitude : 6.828885
Latitude : 43.643469

5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation



Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

Pas d'ouvrant à proximité des antennes

6. Plan de cadastre

Département :
ALPES MARITIMES

Commune :
SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Section : C
Feuille : 000 C 02

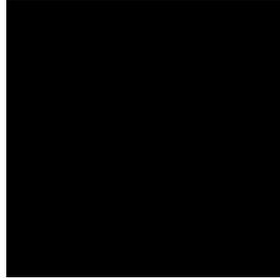
Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 16/02/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

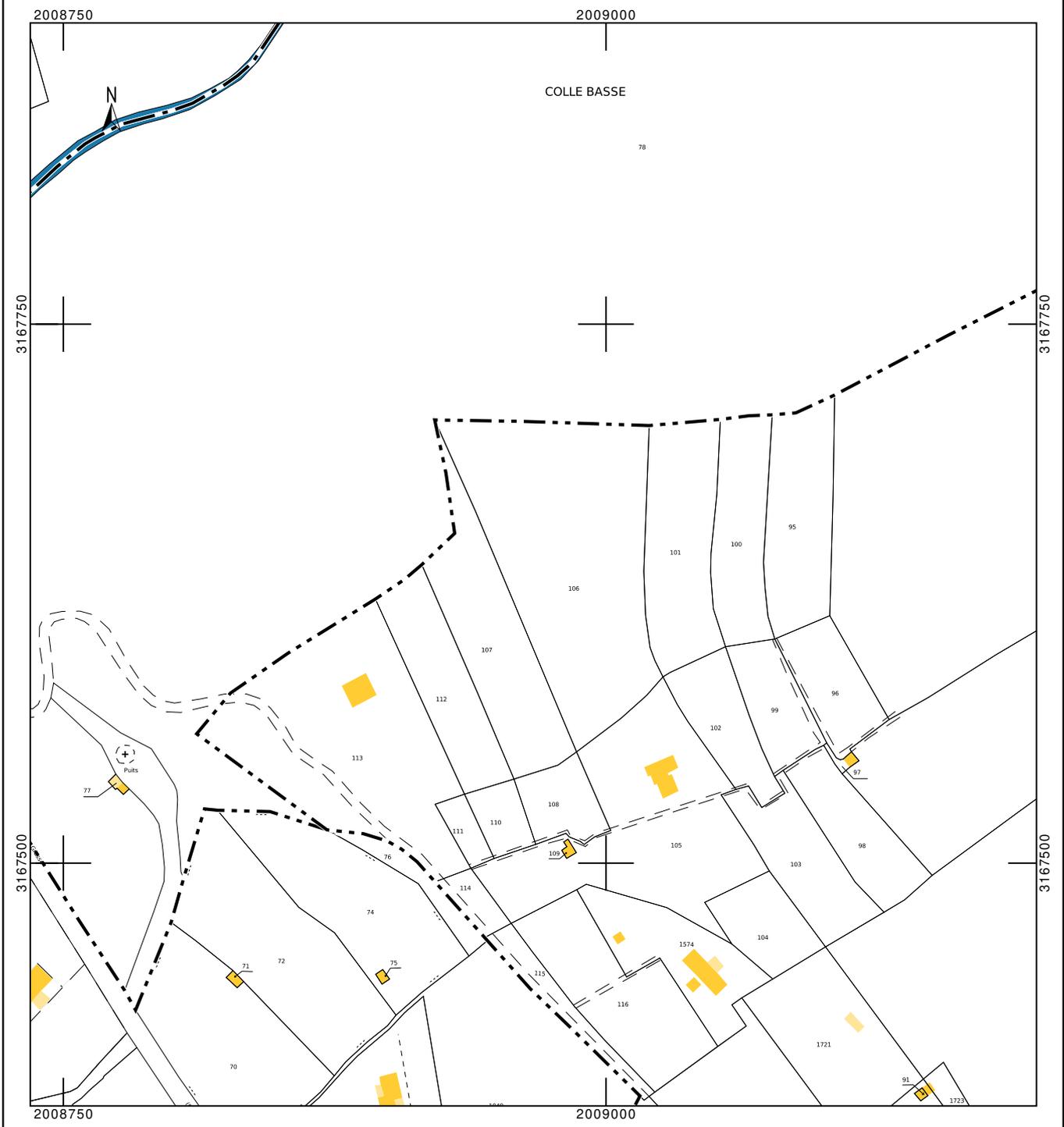
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
GRASSE
Centre des Finances Publiques 29
TRAVERSE DE LA PAOUTE 06131
06131 GRASSE CEDEX
tél. 0493403601 -fax
cdfif.grasse@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Prises de vue



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :

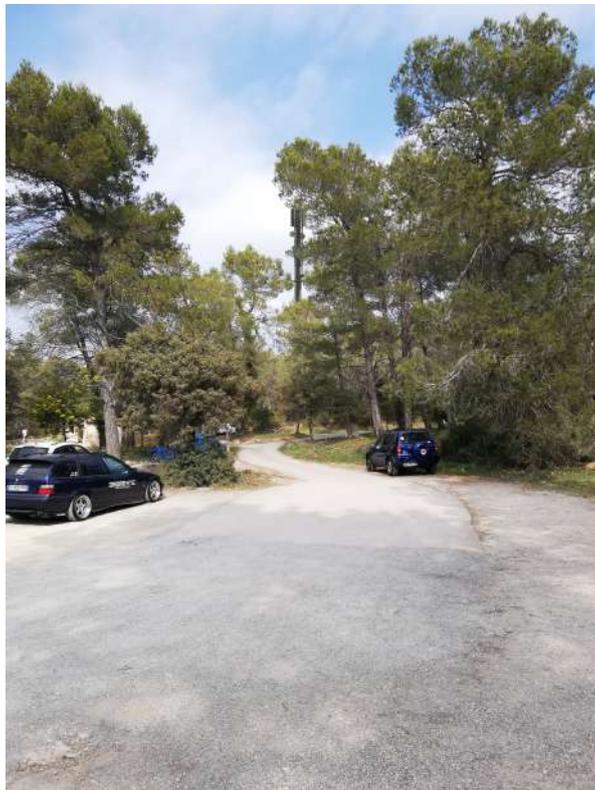


Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

oui non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

oui non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

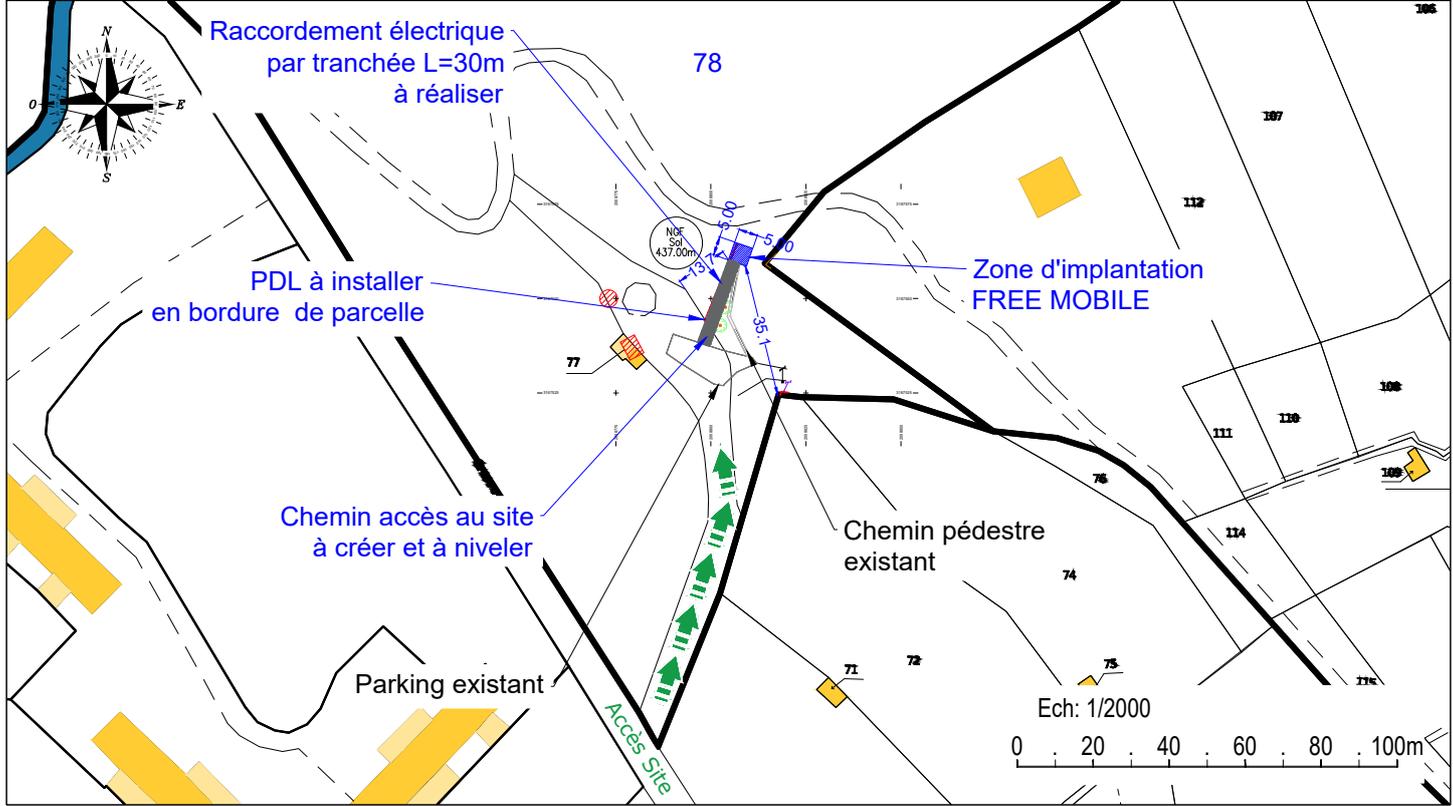
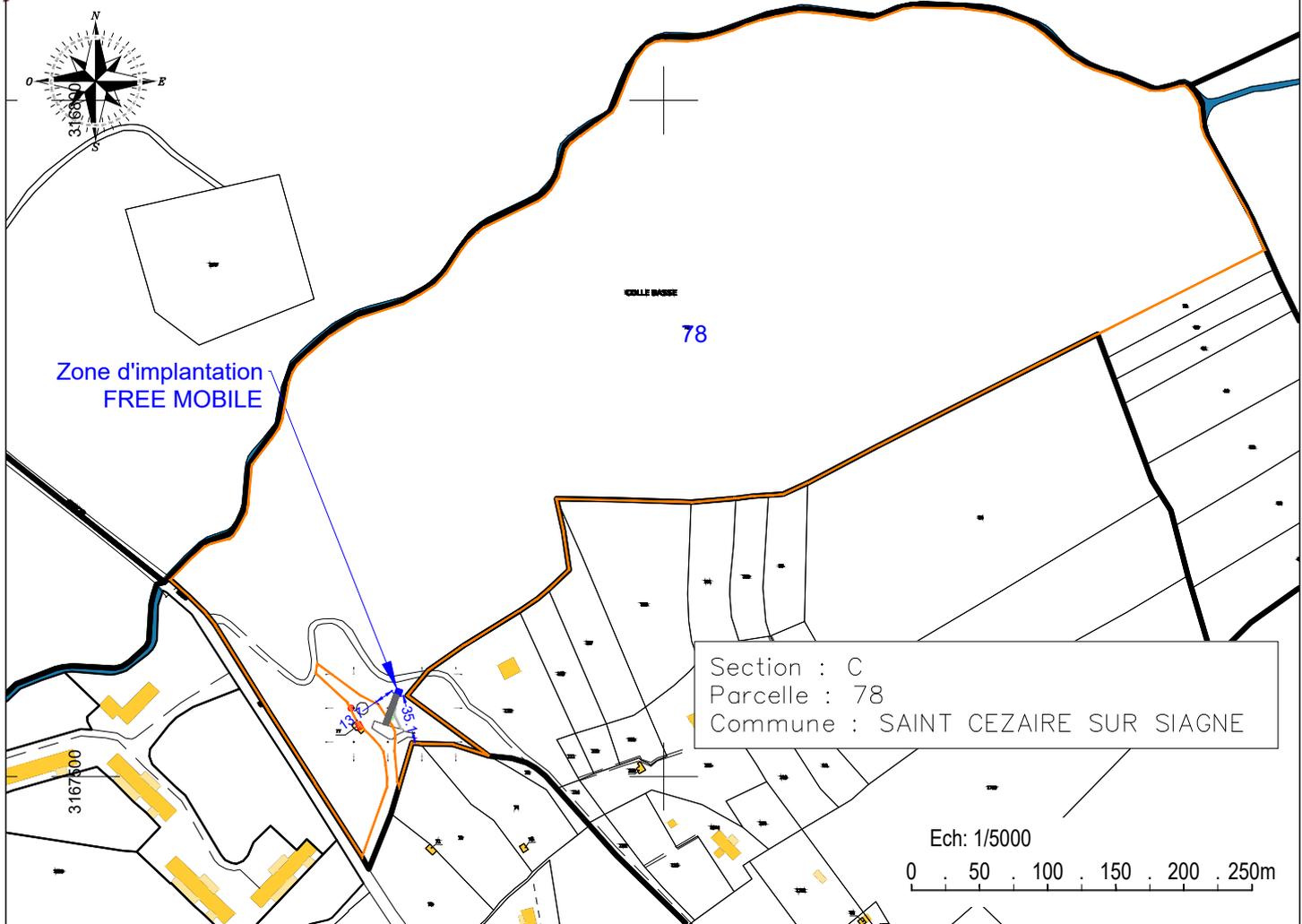
oui non

9. Plans du projet

NOMENCLATURE		
FOLIO	DESIGNATION FOLIO	PRESENCE FOLIO
01	NOMENCLATURE	OK
02	PLAN DE SITUATION	OK
03	PLAN DE MASSE EXISTANT	OK
04	PLAN DE MASSE PROJET	OK
05	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	OK
06	PLAN D'ELEVATION PROJET	OK
07	TABLEAU ANTENNAIRES	OK

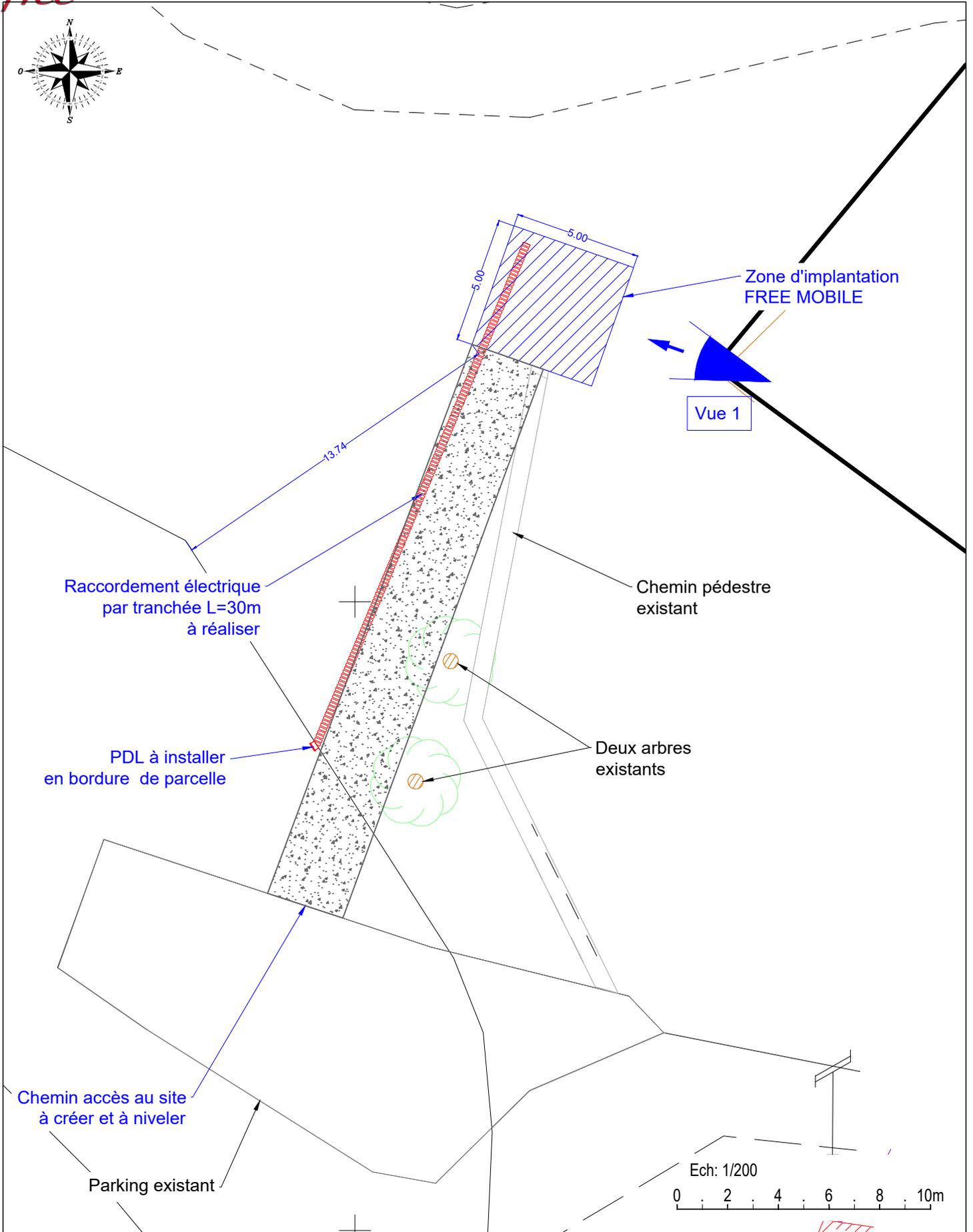
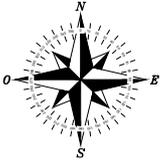
GRILLE D'EVOLUTION				
INDICE	DATE	DESSINATEUR	DESIGNATION	NOM ENTREPRISE
A	22/03/2022	L.SEJNERA	Emission Originale	Free mobile

TERRAIN COMMUNAL			
	2790, Route de Grasse		ID : 06118_003_02
	06530 SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE		Dessin : SEJNERA.L
	N° FOLIO : 1	NOMENCLATURE	Date : 22/03/2022
DOSSIER: DIM	INDICE : B	FICHER : 06118_003_02_TERRAIN_COMMUNAL_Plans_IndB.dwg	ECH : 1/---



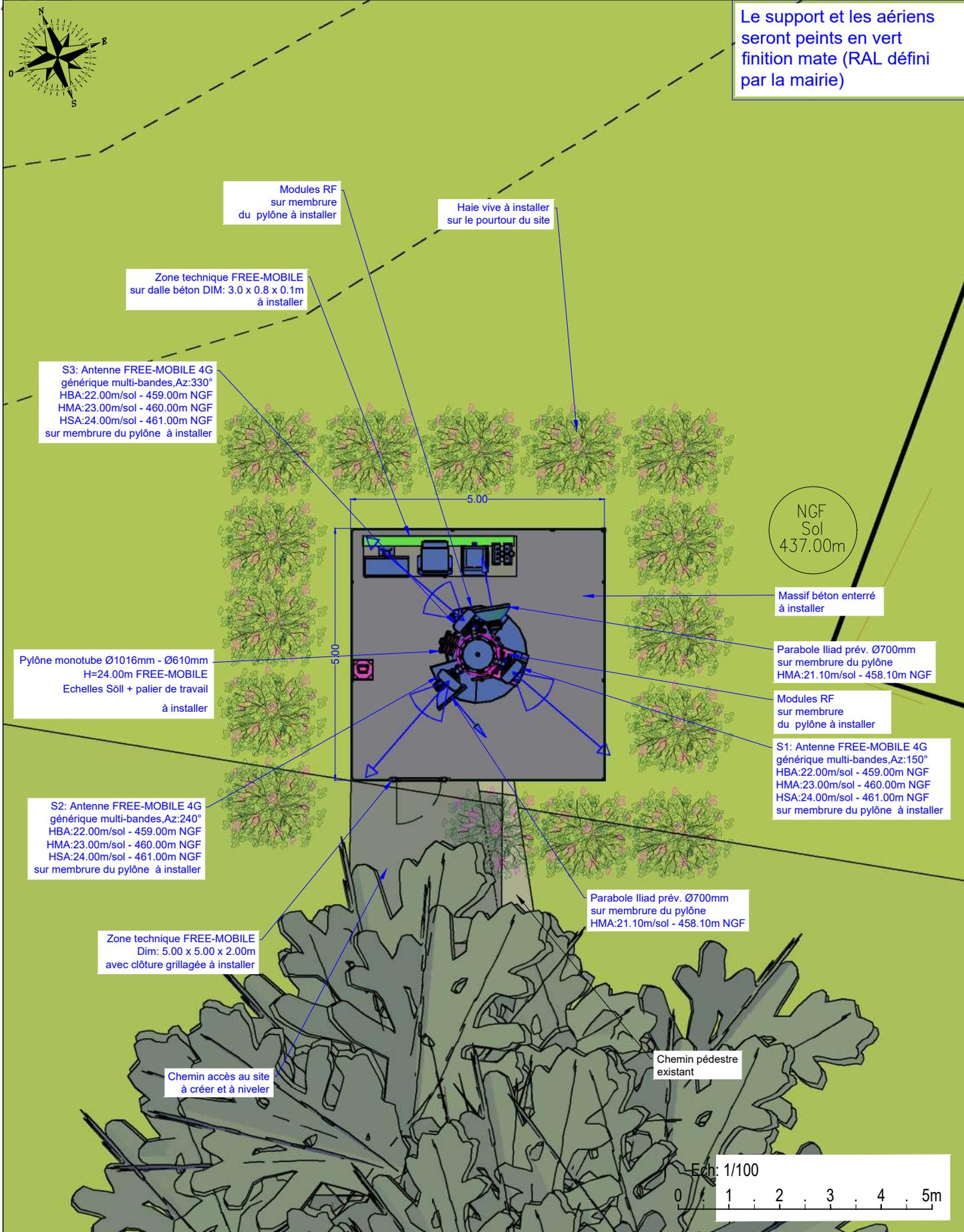
TERRAIN COMMUNAL			
free mobile	2790, Route de Grasse		ID : 06118_003_02
	06530 SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE		Dessin : SEJNERA.L
N° FOLIO : 2	PLAN DE SITUATION		Date : 22/03/2022
DOSSIER: DIM	INDICE : B	FICHER : 06118_003_02_TERRAIN_COMMUNAL_Plans_IndB.dwg	ECH : 1/5000 - 1/2000

free



TERRAIN COMMUNAL

	2790, Route de Grasse		ID : 06118_003_02
	06530 SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE		Dessin : SEJNERA.L
N° FOLIO : 3	PLAN DE MASSE EXISTANT		Date : 22/03/2022
DOSSIER: DIM	INDICE : B	FICHER : 06118_003_02_TERRAIN_COMMUNAL_Plans_IndB.dwg	ECH : 1/200



Le support et les aériens seront peints en vert finition mate (RAL défini par la mairie)

Modules RF sur membrure du pylône à installer

Haie vive à installer sur le pourtour du site

Zone technique FREE-MOBILE sur dalle béton DIM: 3.0 x 0.8 x 0.1m à installer

S3: Antenne FREE-MOBILE 4G générique multi-bandes, Az:330°
HBA:22.00m/sol - 459.00m NGF
HMA:23.00m/sol - 460.00m NGF
HSA:24.00m/sol - 461.00m NGF
sur membrure du pylône à installer

NGF Sol 437.00m

Massif béton enterré à installer

Parabole Iliad prév. Ø700mm sur membrure du pylône
HMA:21.10m/sol - 458.10m NGF

Pylône monotube Ø1016mm - Ø610mm
H=24.00m FREE-MOBILE
Echelles Söil + palier de travail à installer

Modules RF sur membrure du pylône à installer

S1: Antenne FREE-MOBILE 4G générique multi-bandes, Az:150°
HBA:22.00m/sol - 459.00m NGF
HMA:23.00m/sol - 460.00m NGF
HSA:24.00m/sol - 461.00m NGF
sur membrure du pylône à installer

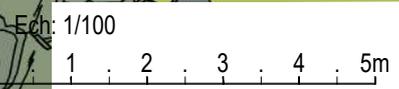
S2: Antenne FREE-MOBILE 4G générique multi-bandes, Az:240°
HBA:22.00m/sol - 459.00m NGF
HMA:23.00m/sol - 460.00m NGF
HSA:24.00m/sol - 461.00m NGF
sur membrure du pylône à installer

Parabole Iliad prév. Ø700mm sur membrure du pylône
HMA:21.10m/sol - 458.10m NGF

Zone technique FREE-MOBILE Dim: 5.00 x 5.00 x 2.00m avec clôture grillagée à installer

Chemin accès au site à créer et à niveler

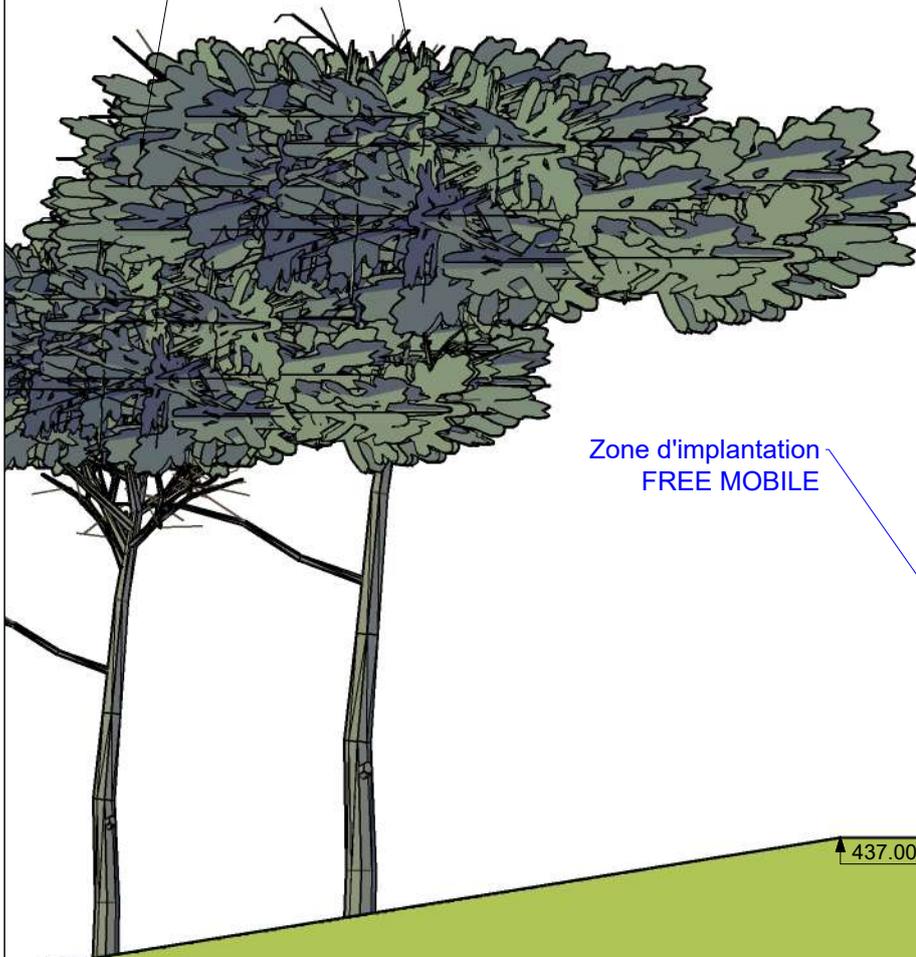
Chemin pédestre existant



TERRAIN COMMUNAL			
free mobile	2790, Route de Grasse		ID : 06118_003_02
	06530 SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE		Dessin : SEJNERA.L
	N° FOLIO : 4	PLAN DE MASSE PROJET	
DOSSIER: DIM	INDICE : B	FICHER : 06118_003_02_TERRAIN_COMMUNAL_Plans_IndB.dwg	Date : 22/03/2022
			ECH : 1/100

Deux arbres existants

Zone d'implantation FREE MOBILE



437.00m NGF

Ech: 1/150

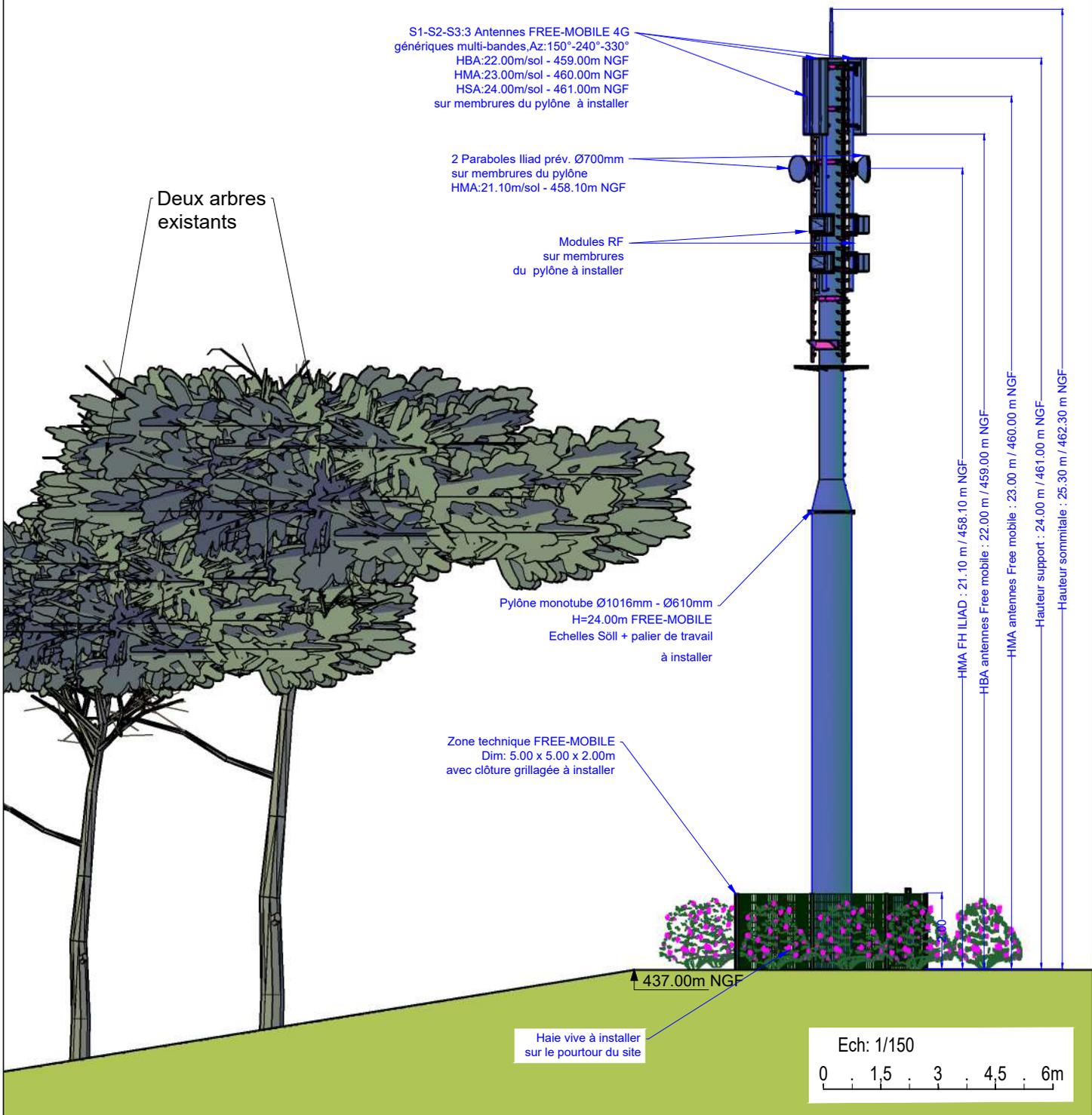
0 1.5 3 4.5 6m

TERRAIN COMMUNAL

free mobile	2790, Route de Grasse		ID : 06118_003_02
	06530 SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE		Dessin : SEJNERA.L
N° FOLIO : 5	PLAN D'ELEVATION EXISTANT		Date : 22/03/2022
DOSSIER: DIM	INDICE : B	FICHER : 06118_003_02_TERRAIN_COMMUNAL_Plans_IndB.dwg	ECH : 1/150

Le support et les aériens seront peints en vert finition mate (RAL défini par la mairie)

Vue 1

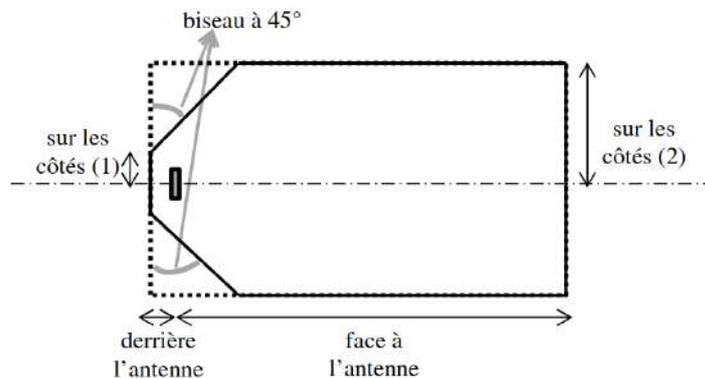


TERRAIN COMMUNAL

	2790, Route de Grasse		ID : 06118_003_02
	06530 SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE		Dessin : SEJNERA.L
N° FOLIO : 6	PLAN D'ELEVATION PROJET		Date : 22/03/2022
DOSSIER: DIM	INDICE : B	FICHER : 06118_003_02_TERRAIN_COMMUNAL_Plans_IndB.dwg	ECH : 1/150

10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse

Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrquences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrquences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que *«cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population»*

12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de**

cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.